

Permis de Construire au 1 traverse de la Chapelle:

Votre CIQ souhaite apporter des précisions quant à ses interventions dans le cadre de la délivrance de ce permis de construire:

- Le constructeur et la Mairie de secteur ont demandé un avis au CIQ des Camoins sur le projet de construction d'un immeuble traverse de la chapelle.

- Dans un 1er temps, le CIQ a renouvelé son opposition à toute construction collective. Le constructeur nous a rappelé qu'il y avait un droit à construire, suivant le règlement d'urbanisme.

Devant ce fait, nous avons demandé de minimiser le projet et de tenir compte de nos remarques.

- Nous avons pu obtenir:

1) La réduction du nombre de logements. (Passage de 44 logements à 22 avec création de logements de type 3)

2) Réduction de la hauteur de construction (Passage de 3 étages à 2 étages)

3) Suppression du point noir, angle traverse de la chapelle avec la montée des Camoins. Restitution de 41 m² de terrain à la métropole pour réaliser un trottoir de 1,40m montée des Camoins.

4) Nous avons demandé de couper l'angle du bâtiment pour avoir plus de visibilité dans le virage, mais l'urbanisme s'est opposé pour respecter la réglementation du PLU.

Le CIQ continue sa vigilance sur les Permis de construire accordés dans notre secteur, dans la limite de ses possibilités et de ses compétences. Nous restons à l'écoute des habitants et accueillons volontiers toutes les aides de votre part.

Votre CIQ